



**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION  
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
- SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015 -**

Etaient présents : Mme BANZO, Mme MELANI, Mme OLLIER, M. BALLESTA, M. LABARRE, Mme LAWRENCE, Mme MALTONE, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. DAGNEAU, Mme LAVAL, M. LEROY-LANSARD, Mme MARTINEZ.

Etaient représentés : M. COSTE, Mme JONES, Mme MANES-GALLO, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. HOYAUX, Mme MAGNE, M. ROUSSI, M. BERTRAND, Mme JOUIN.

Etaient invités : Mme CAILLOT, Mme DUPUY, Mme EDWARDS, Mme GROULT, M. RAMBAUD, M. VALAT.

Mme LAWRENCE ouvre la séance à 9H10.

Elle signale que depuis début 2015, l'Université Bordeaux Montaigne s'est dotée, à titre expérimental d'un fonds destiné à soutenir des projets pédagogiques.

L'objectif de ce fonds est de mettre en œuvre la politique d'établissement autour de quatre axes :

- le soutien aux actions validées dans le cadre des Contrats d'Objectifs et de Moyen,
- la réussite des étudiants (remédiation, tutorat, innovation pédagogique, dispensés etc...),
- l'internationalisation des formations,
- le soutien aux appels de projets Région (contrepartie).

Elle annonce que l'établissement s'apprête à présenter au Budget Rectificatif un abondement de 30 000 € des crédits délégués au titre du Fonds de Soutien à la Pédagogie avec une répartition de :

- 10 000 € Masse 10
- 20 000 € Masse 30

Les directeurs d'UFR et d'instituts ont été sollicités pour recueillir les propositions pédagogiques de leurs composantes.

La demande concerne uniquement le premier semestre de la présente année universitaire.

Les crédits devront être engagés avant le milieu du mois de novembre et consommés au plus tard le 31 décembre 2015.

Le projet sera visé par le directeur de département et le directeur d'UFR. L'ensemble des projets sera transmis après avis du bureau de l'UFR à Linda LAWRENCE le 12 octobre 2015.

La commission du fonds de soutien à la pédagogie composée des VP CA et CFVU, du VP étudiant, de la gestionnaire du fonds, de trois représentants du CFVU se réunira le 16 octobre.

Mme LAWRENCE sollicite 3 représentants de la CFVU pour siéger dans cette commission sont : Mme RAHOU et M. BALLESTA seulement se portent volontaires.

## **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2015**

En l'absence de remarques, Mme LAWRANCE propose de passer au vote du procès-verbal.

Votants :	24
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	24

**☞ La CFVU adopte le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2015.**

## **II – POINT SEMAINE DE RENTRÉE**

Mme LAWRANCE déclare une augmentation significative du nombre d'étudiants présents à l'occasion de la semaine de rentrée : 4 241 contre 3 462 en 2014/2015.

La semaine de rentrée s'est bien déroulée, néanmoins elle signale :

- des plaintes d'étudiants concernant l'accueil dans l'une des UFR,
- la difficulté de canaliser tous les étudiants sur une seule semaine.

Le positionnement en début de semaine de rentrée des étudiants de 1<sup>ère</sup> année LEA et LLCER depuis 2 ans en raison de l'organisation des tests de positionnement pénalise d'autres filières à gros effectifs qui éprouvent de grandes difficultés à inscrire pédagogiquement leurs étudiants en 2 jours.

## **III – BILAN EFFECTIFS 2015-2016**

Les effectifs 2015/2016 sont en forte hausse, soit environ 1 000 à inscrire en plus.

Au 21/09/2015, on enregistrait 15 768 inscrits contre 15 124 à la même date en 2014.

Pour les L1, on dénombre : +144 inscrits en UFR Humanités et +489 en UFR Langues et Civilisations. Cette forte augmentation renvoie aux problématiques du recrutement de chargés de cours et des conditions d'accueil des étudiants.

Mme LAWRANCE entend, une fois la rentrée passée, relancer en CFVU le débat sur les conditions d'admission à l'UBM notamment autour de la question des capacités d'accueil.

Elle signale enfin que beaucoup de recours ont été déposés cette année pour l'admission en master. Il s'agit d'une problématique nationale, les lauréats de licence veulent poursuivre leur cursus en master mais les universités n'ont malheureusement pas la capacité d'absorber tous ces étudiants.

Mme OLLIER souligne que le manque de salles lié aux travaux oblige certaines formations à commencer leurs cours dès 7h30 ou finir après 19h30 et que cela a même entraîné la suppression de cours en Agrégation d'Anglais.

M. RAMBAUD confirme un léger retard dans le calendrier de mise à disposition des bâtiments modulaires. Ces bâtiments remplaceront au mètre carré près les fermetures de salles liées aux travaux du Pôle Production imprimée dans le cadre du plan campus.

Mme CAILLOT constate une baisse du nombre de néo bacheliers par rapport à l'année précédente ainsi qu'un taux de remplissage d'étudiants en L1 issus des baccalauréats professionnels et technologiques plus rapide.

Mme LAWRENCE rappelle le décalage entre le nombre d'inscrits et le nombre réel d'étudiants présents dans les cours. Elle souligne que sur 734 étudiants attendus lors du premier cours d'économie en L1 LEA, seuls 450 se sont présentés.

M. HAUQUIN dit que le rectorat est sensible et conscient de notre situation face à l'augmentation croissante du nombre d'inscrits en raison de la vague démographique.

Mme CAILLOT précise que l'augmentation de nos effectifs ne résulte pas d'une augmentation du nombre de néo bacheliers mais s'explique par une forte augmentation d'étudiants en réorientation.

Mme MELANI pense que l'on doit se préparer à une augmentation continue de nos effectifs en réponse à l'évolution démographique actuelle.

Elle fait le constat en L1 LEA d'une situation similaire à celle de l'année dernière et se demande si la clôture anticipée des inscriptions administratives demandée par l'UFR langues et civilisations a bien été respectée.

Elle se dit inquiète des débouchés de ces étudiants sur le marché du travail.

M. VALAT répond que la direction de la scolarité a procédé à plusieurs refus d'inscription de néo bacheliers pour ce motif dans les filières sous tension telles que LLCER Anglais et LEA alors que ces lycéens bénéficiaient d'une autorisation d'admission. Ces décisions ont conduit les collègues de la direction de la scolarité à gérer des situations sensibles mêlant incompréhension et sentiment d'injustice de la part des postulants.

Mme LAWRENCE signale néanmoins que des dérogations ont été accordées par l'UFR pour des inscriptions après la date de clôture initialement fixées.

Mme LAWRENCE évoque une réflexion à mener sur l'augmentation des plages horaires de cours le soir jusqu'à 20h ou le samedi matin ou encore la mise en place de calendriers de cours différenciés pour permettre l'accueil du nombre croissant d'étudiants.

Mme BANZO rebondit sur ces propos pour rappeler les difficultés liées à l'ouverture des bâtiments le samedi matin pour l'organisation d'évaluations.

#### **IV – PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES ENQUÊTES D'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Mme GROULT indique que l'évaluation porte sur le devenir des diplômés de master de la promotion 2011 et que les enquêtes de la promotion 2012 sont encore en cours de traitement. Cette enquête régionale a été réalisée en partenariat avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'Observatoire Régional des Parcours Étudiants Aquitains (ORPEA), l'Université de Bordeaux et l'UPPA.

Du point de vue méthodologique, il est rappelé que ces enquêtes sont réalisées 30 mois après l'obtention du diplôme, soit au 1<sup>er</sup> décembre 2013. Elles sont réalisées sous forme de questionnaires diffusés par courriel ou courrier et suivies de relances téléphoniques.

Le taux de retour sur ces enquêtes est important, il est supérieur à 70%.

En ce qui concerne les résultats, on observe que nos diplômés sont en majorité des femmes (68%), et d'un âge moyen de 26 ans et que 90% sont en formation initiale.

La poursuite d'études après l'obtention du master par finalité est la suivante :

- Masters professionnels : 20% (+3 points par rapport à 2010)

- Masters recherche 67 % (+9 points par rapport à 2010)
- Masters enseignement : 37%

Au total, 43% des diplômés ont poursuivi ou repris des études

La réussite aux concours (de l'enseignement et administratifs) est élevée. Les taux de réussite selon la finalité sont les suivants :

- 23 % pour les Masters professionnels,
- 56 % pour les Masters recherche,
- 85 % pour les Masters enseignement.

L'insertion professionnelle au 01/12/2013 est la suivante :

- 71% sont en emploi,
- 12 % en recherche d'emploi,
- 16 % en études,
- 1 % inactifs.

Les emplois occupés par nos diplômés sont pour 74 % des emplois de cadre ou catégorie A de la fonction publique et 42 % de ces emplois sont localisés en Aquitaine.

Dans l'ensemble, les diplômés sont satisfaits de leur emploi et les résultats obtenus sont semblables entre Masters pro (86%) et Masters recherche (85%), les Masters enseignement sont eux davantage satisfaits (98%).

M. BALLESTA souligne l'existence à l'époque d'un master mention recherche et enseignement qui apparaissait pour les étudiants déconnecté de la professionnalisation.

M. LABARRE demande s'il existe une subdivision de cette enquête par filière.

Mme GROULT répond que toutes les formations possèdent chacune une fiche par spécialité.

Mme MALTONNE trouve ce travail d'enquête remarquable mais regrette qu'il n'arrive trop tard pour permettre son exploitation au regard des professionnels du secteur.

Mme GROULT rappelle que le délai d'interrogation à 30 mois est imposé par le ministère. Elle annonce que la prochaine enquête se fera en deux temps avec une interrogation intermédiaire à 18 mois.

Mme DUPUY ajoute que la durée moyenne d'accès au premier emploi est de 6 à 8 mois.

M. HAUQUIN pense que ces chiffres sont à étudier en complémentarité des chiffres collectés par les équipes pédagogiques et qu'ils permettent une vision rétrospective.

Les enquêtes à 6 mois effectuées notamment par l'APEC favorisent plus les écoles d'ingénieurs ou de commerce que les universités.

Sur la question de la poursuite d'études en LEA, il rappelle que les étudiants de Licence LEA n'ont qu'une possibilité étroite de poursuite d'étude dans notre université (un seul Master Pro) mais la poursuite d'études reste ouverte en France.

Mme GROULT indique qu'elle travaille actuellement sur une enquête comparative des promotions 2010, 2011 et 2012.

Mme BANZO trouve cette enquête très intéressante sur le plan global, elle permet de dessiner de grandes tendances.

Elle demande la définition du terme de stabilité de l'emploi et si les contrats doctoraux sont pris en compte dans ces chiffres.

Mme GROULT répond que l'emploi stable se définit par un CDI, un statut de fonctionnaire ou un emploi libéral et que les doctorants sont comptabilisés dans les chiffres des étudiants en poursuite d'études.

## **V – ÉVALUATION DES FORMATIONS**

Mme LAWRENCE indique que le dispositif mis en œuvre permet de valoriser nos formations et de travailler à leur amélioration dans le cadre de conseils de perfectionnement. Elle relève que si le taux de réponse de 22,5% peut sembler bas, il est toutefois bien meilleur que dans d'autres établissements qui réalisent également des enquêtes en ligne (12% pour l'université Laval à Québec).

Mme DUPUY précise que ce taux de réponse, stable par rapport à l'année dernière, est satisfaisant probablement en raison des nombreuses relances qui sont faites auprès des étudiants. L'enquête est réalisée auprès de l'ensemble des étudiants de Licence, Master et CLES/CLUB en mars/avril/mai.

Les résultats de l'enquête ont été communiqués aux responsables de formation début juillet 2015 (synthèses statistiques et commentaires associés).

- Parmi les réponses d'ordre général "vous et votre formation", on note que :
  - La durée moyenne de travail personnel hebdomadaire croît avec le niveau d'études,
  - Le travail en groupe concerne l'essentiel des étudiants de Master professionnel à 93%,
  - Les lectures conseillées par les enseignants ainsi que les manifestations scientifiques et culturelles concernent surtout les Master Recherche, à respectivement 83% et 71%,
  - Au niveau des savoirs, la part d'étudiants ayant l'impression d'avoir progressé (plutôt ou tout à fait) est très stable quel que soit le niveau considéré, autour de 90%,
  - Sur les savoir-faire et des méthodes, c'est en Master professionnel que les étudiants ont le plus l'impression d'avoir progressé, à 80%,
  - Les étudiants rencontrent des difficultés liées à un manque de connaissances de base (1 répondant sur 2 parmi ceux qui ont rencontré des difficultés, soit 44% de l'ensemble des répondants à l'enquête), d'ordre méthodologique ou du fait du rythme de la formation (étudiants de Master MEEF se distinguent en citant le plus fréquemment le rythme de la formation à 62%),
  - Ils portent une appréciation d'ensemble sur leur formation plutôt satisfaisante (66%), mais leur satisfaction décroît en même temps qu'ils avancent dans le niveau d'études. En L1, ils sont satisfaits à 85% et ce taux tombe à seulement 33% en master MEEF où les étudiants se déclarent le plus insatisfaits (21% d'avis très mauvais, 46% de mauvais, 32% de bons et seulement 1% de très bons).
  
- Sur la poursuite d'études :
  - 39% des L3 veulent poursuivre leurs études dans notre université et 26% dans une autre université. Cela s'explique par notre forte identité nationale à accueillir plus d'étudiants de licence que de master.
  - Parmi les titulaires de M2, 66% des M2 Pro et 76% des M2 MEEF souhaitent arrêter leurs études alors que les M2 Recherche sont plus partagés : 25% souhaitent poursuivre leurs études à l'UBM ou dans une autre université, 30% souhaitent suivre une autre formation, 14% souhaitent arrêter et 21% ne savent pas encore.

Sur la question de la professionnalisation de la formation, la préparation aux techniques de recherche d'emploi est globalement le point jugé le moins satisfaisant, que les étudiants soient titulaires d'un Master Recherche, d'un Master Pro ou d'un Master MEEF.

Mme LAWRENCE souhaite savoir si le manque de connaissance de base concerne des formations en particulier.

Mme DUPUY souligne un cap à passer en M1 où le pourcentage de réponses augmente à 59%.

M. HAUQUIN fait état des difficultés de méthodologie des étudiants constatées dès le lycée notamment en dissertation.

Mme LAWRENCE évoque l'insatisfaction constante des étudiants de Master MEEF sur l'organisation du tronc commun (problème d'emploi du temps) et la surcharge de travail en M2 MEEF.

Mme MELANI serait curieuse de voir le même questionnaire rempli par des étudiants de CPGE. Elle pense que la diffusion d'un questionnaire papier au moment de la remise du diplôme permettrait d'augmenter le taux de participation à l'enquête.

Mme DUPUY prévient que le traitement du questionnaire papier implique forcément la production d'un QCM et empêche donc toute question ouverte.

M. HAUQUIN souligne l'importance du travail à mener sur l'amélioration de l'insertion professionnelle des Masters Pro et Recherche lors du prochain quinquennal.

## VI - PRÉSENTATION DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA CFVU 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2015/2016

Mme LAWRENCE présente le calendrier prévisionnel :

Date	Objet	ODJ prévisionnel
<b>24 septembre 2015</b>	CFVU	<ul style="list-style-type: none"><li>● Approbation du Procès-verbal du 09/07/2015</li><li>● Validation MCC 2015-2016</li><li>● Présentation des résultats des enquêtes d'insertion pro et évaluation des formations</li><li>● Point semaine de rentrée</li><li>● Bilan effectifs 2015-16</li><li>● Présentation calendrier prévisionnel (CFVU, bureau CFVU et CAC)</li></ul>
<b>8 octobre 2015</b>	CFVU	<ul style="list-style-type: none"><li>● Validation des mentions et parcours types de master</li></ul>
<b>8 octobre 2015</b>	Cac	<ul style="list-style-type: none"><li>● Présentation du dossier d'accréditation, offre de formation 2016/2020</li></ul> Pour avis
<b>19 novembre 2015</b>	CFVU	<ul style="list-style-type: none"><li>● Approbation du procès-verbal 8 octobre 2015</li><li>● présentation calendrier session d'examens de janvier.</li><li>● Rapports d'activité : POSIP, PPE, PARE, DIVU (pôle handicap, pôle culture et vie étudiante, accueil général, infirmerie et certifications), scolarité et surbooking</li><li>● Présentation projets réussite - bilan 2014-15</li><li>● FSDIE</li></ul>
<b>10 décembre 2015</b>	CFVU	<ul style="list-style-type: none"><li>● Appel à projets région (N Labarre) pour validation</li><li>● Proposition répartition du FSDIE pour 2016</li></ul>
<b>21 janvier 2016</b>		Présentation des DU établissement
<b>18 février 2016</b>		

Elle indique qu'il faudra intégrer à ce calendrier fin octobre ou début novembre, une séance de bureau et une séance plénière supplémentaire pour débattre de la question des capacités d'accueil pour la rentrée 2016.

## VII – MODALITÉS DE CONTRÔLE DE CONNAISSANCES 2015-2016

M. VALAT signale le souhait de la Direction de la Scolarité d'ajouter sur toutes les MCC de masters recherche la mention suivante : "le mémoire fait l'objet d'une soutenance dont le calendrier sera publié au plus tard 15 jours avant le début des épreuves. Si une date de soutenance est postérieure à la délibération de jury de 1<sup>ère</sup> session, l'étudiant doit repasser toutes les épreuves non validées en 1<sup>ère</sup> session."

Il fait état de difficultés dans le processus de collecte et de validation des MCC. En effet, si les MCC ont bien été validées par les composantes avant l'été, les documents n'ont été retournés au bureau des examens que peu de temps avant les congés d'été, la relecture des documents n'a ainsi été réalisée qu'au début du mois de septembre.

Ensuite, des demandes de correction ont été retournées aux directions d'UFR. Celles-ci ont été transmises tardivement aux chefs de bureau qui réalisent ce travail, ce qui a retardé la mise à jour des documents et la transmission à la CFVU.

M. ARCELIN souhaite qu'à l'avenir toute demande de modification des MCC soit signalée aux chefs de bureau UFR.

Il souligne que les MCC soumises ce jour à la CFVU ne seront représentées en conseil d'UFR que le 29 septembre.

Mme LAWRENCE indique qu'elle convoquera après le 15 octobre une réunion avec les composantes pour réétudier les conditions de collecte et de vérification des MCC. Elle réaffirme son objectif de parvenir à une validation des MCC en CFVU avant l'interruption estivale.

M. VALAT rappelle que conformément à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, les établissements doivent publier l'indication du nombre des épreuves, de leur nature, de leur durée, de leur coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites et orales. Il remarque une compréhension parfois très différente des documents de MCC par les différents acteurs (Enseignants, BIATSS et étudiants). Il convient selon lui d'élaborer une grille de lecture afin de faciliter la complétion des tableaux par les équipes pédagogiques et la lecture par les instances de validation et le public étudiant.

Mme MELANI dit avoir demandé les modifications des MCC du Master Etudes slaves avant le 15 mai pour permettre à tout le monde le temps d'étudier ces tableaux et que celles-ci ont été modifiées tardivement en UFR sans l'aval de l'équipe pédagogique et de la responsable du département études slaves.

M. LEROY-LANSARD prévient que l'ensemble des élus étudiants se prononcera contre l'adoption de ces MCC en raison de la transmission trop tardive des documents, d'informations réglementaires parfois non renseignées et de l'incohérence de certaines MCC.

Mme MELANI signale que le retard dans le vote des MCC pénalise les étudiants et implique un retard dans la publication du guide des études.

M. ARCELIN souligne un problème sur les MCC du master Dynamique Africaine organisé en collaboration avec l'UB et l'IEP. En effet, seule l'UE organisée par l'IEP est évaluée en contrôle terminal.

M. RAMBAUD souhaite que la CFVU se prononce aujourd'hui par un vote réglementaire de principe.

Mme BANZO prévient de la modification du règlement dérogatoire du département de géographie qui devra de nouveau être votée en CFVU.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote

Votants :	24 ( <b>*seuls 20 suffrages exprimés sur les 24 votants</b> )
Abstentions :	5
Contre :	15
Pour :	0

**☞ La CFVU rejette les modalités de contrôle 2015/2016.**

Mme LAWRENCE soumettra ces MCC pour une nouvelle approbation à la séance du 8 octobre. Elle propose de faire parvenir aux directions de composantes le texte suivant : La CFVU a rejeté ces MCC selon le résultat suivant et en expose les motifs dans la motion ci-dessous :

La CFVU dans sa délibération du 24/09/2015 rejette les MCC 2015/2016 pour les motifs suivants :

- un envoi aux conseillers extrêmement tardif des MCC finalisées et amendées conformément aux observations du bureau des examens;
- des éléments règlementaires non précisés (nature ou durée d'épreuve);
- l'incohérence de certaines MCC.

La CFVU demande aux directeurs de bien vouloir faire le nécessaire pour que ces MCC corrigées soient représentées lors de la séance du 08/10/2015.

Mme BANZO souligne que le Conseil d'UFR n'a pas voté ces MCC puisque les problèmes rencontrés n'ont été révélés qu'après le travail d'homogénéisation des tableaux fait par la Direction de la Scolarité.

M. VALAT constate des problèmes jamais remontés jusqu'à présent tel que la suppression de la colonne dispensée dans certaines formations, l'application d'une note minimale à 10 pour la validation du semestre...

Dans le cadre du travail à mener, il faut impérativement penser une plage dédiée à la lecture de ces MCC dans le calendrier de gestion annuel.

Mme LEBRAUD s'inquiète du calendrier imposé par la relecture des MCC au mois de juin. Il est alors très compliqué pour le Bureau des examens de procéder aux vérifications nécessaires en cette période d'examens.

Elle signale que depuis deux ans, les modifications demandées n'ont jamais été effectuées et propose donc de renvoyer aux UFR les tableaux modifiés par la Direction de la Scolarité.

## **VIII – CONVENTION DE PARTENARIAT UBM/UPPA :FORMATION ET CERTIFICATION EN LANGUE BASQUE**

Mme EDWARDS expose son entrevue avec les collègues du Centre de langues en réseau et multimédia ouvert (CLEREMO) qui est le centre de langues de l'UPPA sur le site de Bayonne. L'objectif de l'entrevue était de renforcer les liens entre l'UBM et l'UPPA. Ces échanges ont abouti à la convention signée par les 2 établissements.

Elle rappelle que l'UBM est non seulement un centre CLES mais aussi la "maison mère" des CLES pour la région Aquitaine. De son côté, l'UPPA souhaitait fermer son centre CLES en raison du manque de candidats et du coût d'achat de certifications auprès de la coordination nationale.

Il a été proposé au CLEREMO l'organisation de sessions de certifications synchrones avec l'UBM. Ainsi, les étudiants de l'UPPA qui désirent passer leur certification s'inscrivent comme ceux de l'UBM au tarif de 15€ pour les boursiers et 18€ pour les autres. Le sujet est fourni par l'UBM et les étudiants composent en même temps sur leurs sites respectifs.

La convention entre les 2 établissements comprend un 2<sup>nd</sup> volet. Pour mémoire, il existe depuis 2 ans une session synchrone pour le CLUB de basque au niveau B1. Toutefois le niveau B1 s'avère être trop faible pour le public de Bayonne. Il a donc été convenu la mise en place d'une formation à la certification de niveau C1 (adossée à une UE libre proposée par le CLEREMO) à destination des étudiants, publics en formation continue et des enseignants de classes bilingue.

Bien que cette certification entre en concurrence directe avec la formation C1 dispensée par l'Office Public de la Langue Basque (OPLB), les instances universitaires ont malgré tout souhaité proposer la mise en œuvre de cette formation car elles considèrent que la formation et la certification proposées par l'OPLB (instance régionale politique) n'ont pas le caractère indépendant d'une formation universitaire.

Mme MELANI parle d'un grand écart entre les niveaux B1 proposé à l'UBM et le niveau C1 proposée à l'UPPA.  
Elle demande si l'université ne doit pas préparer à l'obtention du DELAI certification espagnole pour la langue basque.

Mme EDWARDS répond que les personnes intéressées per cette certification enseignent dans des classes bilingues et ont besoin d'un niveau C1.  
Elle souligne que le DELAI organisé par l'Institut Cervantès à des tarifs assez élevés (et au-delà du tarif CLES autre établissement fixé à 120€) a dissuadé l'UBM de le proposer à ses étudiants.  
Elle signale que la réécriture du décret du CLES actuellement en cours permettrait l'ouverture de la certification CLES au public de formation continue.

Mme LAWRANCE propose de passer au vote.

Votants :	24
Blancs :	0
Contre :	0
Pour :	24

☞ ***La CFVU donne un avis favorable à la Convention de partenariat UBM/UPPA.***

## **IX – QUESTIONS DIVERSES**

M. DAGNEAU informe les membres de la CFVU de la motion adoptée par l'assemblée générale du Département Études des Mondes Anglophones le 11 septembre 2015.

Par cette motion, le Département Études des Mondes Anglophones entend s'opposer à l'application d'une disposition du titre V] Opérations postérieures aux examens; 2/ Validation des unités d'enseignement, du règlement des études.

Cette disposition prévoit, dans le cadre du contrôle continu, la possibilité pour l'enseignant de proposer un devoir de substitution à un étudiant qui n'aurait pas pu assister à une séance d'évaluation et qui aurait justifié son absence par un certificat médical.

Le Département Études des Mondes Anglophones motive son opposition à cette mesure par l'impossibilité matérielle (locaux et enseignants insuffisants, délais) d'organiser des devoirs de substitution pour leurs formations à très forts effectifs.

M. VALAT entend rappeler que le règlement des études adopté par la CFVU du 09/07/2015 a force de loi et qu'il s'applique donc à toute la communauté de l'UBM.

Il rappelle que le 02/07/2015, pour la dernière séance de travail du bureau de la CFVU, les collègues du Département Études des Mondes Anglophones qui étaient conviés aux discussions sur la charte pédagogique de leur département et sur la finalisation du règlement des études n'ont malheureusement pas participé à cette séance.

Les arguments du Département Études des Mondes Anglophones sur l'organisation matérielle d'un devoir de substitution sont bien entendus et pris en considération par la CFVU, néanmoins la disposition contestée n'implique pas la mise en œuvre systématique d'un devoir de substitution. En effet, "le responsable du TD apprécie la situation de l'étudiant. Au regard du nombre d'évaluations dont il dispose, il peut décider de neutraliser cette note dans le calcul de la moyenne de l'UE ou proposer un devoir de substitution à l'étudiant."

Cette mesure doit être considérée comme une réponse dissuasive à l'utilisation abusive, voire frauduleuse, que quelques étudiants font du certificat médical.

Mme OLLIER signale qu'il est déjà proposé aux étudiants de passer un devoir de contrôle continu dans le cadre d'un autre groupe de TD que le leur.

M. RAMBAUD rappelle que le règlement d'un département ne peut pas se substituer au règlement des études.

M. DAGNEAU regrette que les élus étudiants n'aient pas reçu cette motion pourtant diffusée à l'ensemble des membres du Conseil d'UFR.  
Il souligne que le Conseil d'UFR n'a émis aucun vote en fin de séance mais s'est prononcé à l'unanimité des présents pour une remise en cause de l'obligation d'organiser une épreuve de substitution.

M. VALAT rappelle que selon le règlement des études, il faut au minimum 2 notes pour valider une UE.  
Il connaît la difficulté pour les composantes d'organiser des devoirs de fin de semestre mais rappelle qu'il appartient aux enseignants d'apprécier s'ils disposent d'éléments d'évaluation suffisants pour valider aux étudiants une UE en contrôle continu; cette appréciation se fait nécessairement au cas par cas.

M. LABARRE souligne que le débat en Conseil d'UFR a porté essentiellement sur des questions pratiques d'organisation sur lesquels les collègues attendent une réponse pragmatique notamment dans le cas de l'absence d'un étudiant sur une épreuve organisée à la matière et pour laquelle l'étudiant serait absent mais aussi la position à tenir lorsque l'on est confronté à la production d'un certificat médical de complaisance lors de l'organisation d'une épreuve de CC en semaine 12.  
L'une des inquiétudes majeures des équipes pédagogiques est la pression supplémentaire portée sur l'enseignant qui se voit dans l'obligation de proposer une épreuve de substitution.

M. VALAT pense qu'il est important, dès le début du semestre, de prévenir les étudiants de l'organisation d'une évaluation de substitution dans le cas d'une absence à l'un des devoirs organisés au cours du semestre. Cette épreuve de substitution pourrait être organisée de manière très souple sous forme d'oral ou encore par la remise d'un dossier.

Mme LAWRENCE témoigne de l'habitude d'organiser les évaluations de CC la onzième semaine afin de permettre un créneau de rattrapage durant la douzième semaine.

M. LEROY-LANSARD dénonce un faux contrôle continu qui consiste à n'organiser qu'une seule évaluation la dernière semaine de cours.

Mme BANZO dit que la mise en place du contrôle continu renforcé en Licence de Géographie a permis, grâce à un calendrier plus souple, d'inclure une session de rattrapage début janvier.

Mme RAHOU signale que le contrôle continu s'apprécie par une succession de notes tout au long du semestre.  
Elle rappelle que lors de la prochaine accréditation les ECTS portés à la matière va impliquer une charge plus lourde sur les équipes pédagogiques.

Mme LAWRENCE parle d'un long travail à mener sur les MCC de la prochaine offre de formation.

Mme LAWRENCE propose de passer au vote.

Votants : 24

Blancs : 0  
Contre : 0  
Pour : 24

➡ ***La CFVU ne souhaite donc pas donner suite à cette motion.***

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H10.

Le Président,

*Signé*

Jean-Paul JOURDAN